

Vos questions / nos réponses

Peine

Par [Profil supprimé](#) Postée le 22/02/2017 23:24

Je me suis fais arrêter par les gendarmes, il m'ont fait un test qui était positif au cannabis, j'avais 6g sur moi, j'ai été honnête du début à la fin, je leur ai donner ce que j'avais. il m'ont emmener faire une prise de sang, j'ai rendez vous le 9 mars à la maison de la justice et les gendarmes m'ont dit qu'ils me mettraient la peine minimale. Je vois partout que je pourrais faire de la prison, si quelqu'un peux m'aider ou me rassurer, si quelqu'un a déjà été dans la même situation que moi j'aimerais savoir la peine que j'encours...merci

Mise en ligne le 23/02/2017

Bonjour,

Nous comprenons bien votre inquiétude. Nous pouvons vous donner quelques informations concernant les peines encourues dans votre situation mais nous ne pouvons aucunement déterminer quel sera le traitement judiciaire de votre affaire.

De manière générale, lorsqu'il s'agit de l'usage de stupéfiant par exemple, la loi prévoit une peine maximale d'un an de prison et 3750 euros d'amende.

Néanmoins, les procureurs en charge d'apporter une réponse pénale, peuvent également décider d'une alternative aux poursuites. Cette situation est notamment envisagée pour les personnes qui ont commis une infraction "mineure" et cela évite de se retrouver poursuivi devant un tribunal. Ces alternatives sont de plusieurs ordres : le rappel à la loi, le stage de sensibilisation aux dangers de l'usage des stupéfiants, l'orientation vers une structure de soins adaptée à la personne voire l'injonction thérapeutique. Dans votre situation, votre attitude conciliante et honnête peut probablement plaider en votre faveur.

Si vous souhaitez des informations plus détaillées nous vous conseillons de vous mettre en lien avec un professionnel de justice via une consultation juridique. Vous pouvez par exemple contacter la Maison de la Justice et du Droit (lien ci dessous).

Enfin, si vous souhaitez aborder la question de votre consommation, vous pouvez nous contacter de façon anonyme et gratuite 7 jours/7 par téléphone au 0 800 23 13 13 de 8h à 2h ou par chat de 14h à minuit.

Cordialement.

En savoir plus :

- [MJD du Haut-Rhin](#)